



5 bonnes raisons de faire entretenir sa chaudière (l'entretien de votre chaudière est obligatoire)

- ◆ Vous êtes dans l'obligation de faire entretenir votre chaudière par un professionnel
- ◆ Vous réduisez le nombre de pannes
- ◆ Vous réalisez des économies d'énergie
- ◆ Vous assurez une longue et meilleure vie à votre chaudière
- ◆ Vous contribuez au respect de l'environnement, moins d'émissions polluantes et moins de consommation d'énergies fossiles

Contrat d'entretien et d'assistance

des chaudières (Puissance utile inférieure ou égale à 70 Kw) à usage domestique utilisant les combustibles gazeux. Conforme à la norme AFNOR X 50 010

Contrats (TVA à taux réduit)	SAVIBASE ^[A]	SAVIZEN* ^[A]	SAVISURE ^[A]
Prestations	A partir de 8,34 € / mois (100 € / an) La formule la plus économique vous permettant d'être en règle avec vos obligations légales	A partir de 12,92 € / mois (155 € / an) Pensé pour un maximum de tranquillité et de confort	A partir de 16.67 € / mois (200 € / an) La solution aux soucis de chauffage. Disponible uniquement sur chaudière mise en service par nos soins. Valable pour les cinq premières années
Visite entretien annuel	✓	✓	✓
Délai d'intervention sous 48 ^h en période normale	✓	✓	✓
Délai d'intervention sous 24 ^h à 48 ^h en hiver en cas de panne totale		✓	✓
Tous les dépannages justifiés		✓	✓
Intervention 6j/7 les jours et heures ouvrables **		✓	✓
Garantie totale de toutes les pièces ^[1]			✓
Diagnostic sécurité de l'installation ^[2]	✓	✓	✓
Extension de garantie			Jusqu'à 5 ans

En option

Ramonage ^[3] - 5 € / mois (60 € / an)	✓	✓	✓
7 jours / 7 - 5 € / mois (60 € / an)		✓	✓

^[A] Frais supplémentaires (15 € TTC) d'intervention pour un entretien pendant la période de chauffe (du 15/09/18 au 15/04/19)

* Disponible uniquement sur les chaudières Saunier Duval, Vaillant, Chappée, Brotje, Viessmann, De Dietrich, Oertli, ELM Leblanc (sous réserve du contrôle technique)

** Dans les communes de la Métropole Européenne Lilloise et de la communauté de communes des Weppes.

^[1] Garantie totale de toutes les pièces : elle comprend le remplacement gratuit, à l'exclusion du châssis et de l'habillage, de toutes les pièces si nécessaire. Il se fait par des pièces neuves ou « standard » garanties et reconnues conformes par le fabricant. Pour les chaudières au sol cette garantie ne s'applique qu'aux pièces du brûleur.

^[2] Diagnostic sécurité : c'est le bilan des cinq domaines-clés de l'installation : la ventilation des locaux, la combustion, la tuyauterie fixe, le raccordement aux appareils de cuisson et le système d'évacuation des produits de combustion. Il est effectué par un contrôle visuel.

^[3] Ramonage : c'est le nettoyage par le bas, par action mécanique directe de la paroi intérieure du conduit de fumée, afin d'éliminer les suies et dépôts pour assurer la vacuité du conduit sur toute sa longueur.